

Accompagner l'élève vers la réussite de son projet professionnel

Quel appui individualisé offrir aux élèves ?

Mots clés : besoins de l'élève, projet personnel, aide individualisée, tutorat, insertion professionnelle

Fiche méthode Métiers des services administratifs

• **Le contexte**

L'accompagnement personnalisé a pour objet d'apporter un appui individualisé aux élèves en fonction de leurs besoins. Il poursuit plusieurs finalités : favoriser la réussite scolaire, prévenir les redoublements, limiter les abandons de cursus, préparer la réussite à l'examen, favoriser une bonne insertion professionnelle, anticiper une poursuite d'études.

*« Les dispositifs d'accompagnement personnalisé s'adressent aux élèves selon leurs besoins et leurs projets personnels. Il peut s'agir de soutien, d'aide individualisée, de tutorat, de modules de consolidation **ou de tout autre mode de prise en charge pédagogique**. Les heures attribuées à chaque division pour la mise en œuvre de ces dispositifs peuvent être cumulées pour élaborer dans le cadre du projet d'établissement des actions communes à plusieurs divisions » **BO n°2 du 19 février 2009***

*« L'accompagnement personnalisé figure dans les grilles horaire au même titre, au même rang que les enseignements obligatoires. Il sera mobilisé au profit des élèves rencontrant des difficultés et aussi de ceux qui souhaitent profiter des passerelles qui existent entre les spécialités au sein de la voie professionnelle ou entre cette dernière et les voies générale et technologique ou encore de ceux qui ont un projet de poursuite d'études supérieures » **Circulaire de rentrée BO n°21 du 21 mai 2009***

• **La démarche**

En début d'année scolaire, lors des journées d'accueil et d'intégration, il convient de procéder au repérage des atouts et des faiblesses des jeunes scolarisés dans l'établissement et d'établir un premier bilan prospectif de formation. Divers outils comme l'autoévaluation, le diagnostic individualisé, l'évaluation ponctuelle de compétences,... peuvent aider à cerner les besoins et par la suite les progrès réalisés.

- **Le volume horaire**

Dans les grilles horaires des élèves accueillis en baccalauréat professionnel trois ans figurent, sur l'ensemble du cycle de formation, 210 heures dédiées à de l'accompagnement personnalisé.

- **les ressources humaines mobilisées**

L'équipe pédagogique et éducative élargie (chef d'établissement, professeurs, chef de travaux, professeur documentaliste, COPsy, CPE, assistant d'éducation, médiateur, infirmier) se trouve mobilisée sur les plages horaires dédiées aux dispositifs d'accompagnement personnalisé. En réponse à des besoins particuliers exprimés ou repérés, l'accompagnement personnalisé peut nécessiter de faire appel à des intervenants extérieurs ou à toute autre personne dont l'expertise apporte un appui dans l'aide individualisée proposée. Il peut s'agir de :

- **offrir une aide méthodologique** dédiée à l'organisation et aux méthodes de travail, aussi bien dans la classe (prise de notes, prise de parole,...) que pour des travaux personnels (recherche documentaire, fiches de lecture, élaboration de plans détaillés...).
- **Proposer des activités** théâtrales, musicales ou sportives, (travail d'expression pour gagner confiance en soi, retrouver une estime de soi, s'intégrer,...).
- **Animer des ateliers** de communication professionnelle éventuellement en langue étrangère (expression verbale et non verbale, savoirs être, postures, attitudes, respect de rituels ou de codes sociaux,...).
- **Assurer une continuité pédagogique avec les PFMP** (aide à la rédaction de CV et lettres de motivation, recherche de lieux de stages appropriés, découverte des lieux d'accueils, table ronde pour retour critique sur les expériences vécues en PFMP, création et mise à jour du portfolio,...).
- **Autres** (*envisager tout autre mode de prise en charge pédagogique*) ; par exemple, pour les élèves de terminale, un module sur l'entrepreneuriat peut être proposé.

- **Une organisation souple**

Les heures d'accompagnement personnalisé sont inscrites à l'emploi du temps de l'élève (environ 70 heures annuelles). Il est souhaitable de sortir d'un horaire hebdomadaire figé pour mettre en place toutes formes d'organisation souples et répondre ainsi aux besoins lorsqu'ils émergent.

- **Quelques suggestions pédagogiques**

L'idée est de définir un programme de travail **personnalisé** avec l'élève afin qu'il consolide son projet professionnel au travers d'échanges individuels et de compléments de formation.

Procéder à un bilan de compétences transversales au cours du mois de septembre dans chaque année du cycle de formation pour construire un projet pédagogique en lien avec le **projet personnel** de l'élève.

Organiser et mettre en place **des groupes de besoins** sur les plages horaires prévues, avec les enseignants concernés. Ces groupes seront modulables au long de l'année.

Proposer un **tutorat** à chaque élève dont le suivi est sous la responsabilité d'un adulte référent, enseignant ou tout autre membre de l'équipe éducative. Il est possible de poursuivre le tutorat en liaison avec le tuteur qui accompagne l'élève pendant sa PFMP. Cette forme externalisée de tutorat permet de poursuivre et de consolider l'aide initiée au lycée.

Aider tous les élèves à préparer l'après-baccalauréat professionnel : la recherche d'emploi, l'insertion professionnelle et, le cas échéant, l'accès à une Section d'Enseignement Supérieur.

- **En conclusion**

Ces nouveaux dispositifs d'accompagnement personnalisé nécessitent de coordonner l'action collective. Le conseil pédagogique, les équipes pédagogiques (enseignement général et enseignement professionnel) se réunissent à intervalles réguliers pour des bilans d'étape assortis de propositions d'améliorations.